

CAROLE DELGA

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DE LA CONSOMMATION ET DE L'ECONOMIE SOCI ALE ET SOLIDAIRE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Note aux rédactions

Note aux rédactions

www.economie.gouv.fr

@CaroleDelga

Paris, le 7 novembre 2014

Pendant le #moisESS

découvrez le changement d'échelle de l'Economie sociale et solidaire notamment à travers des films d'animation

Novembre, c'est le mois de l'Economie sociale et solidaire. A cette occasion, le secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire (ESS), lance des films d'animation pédagogiques et un espace web dédié à l'ESS: www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

#loiESS - Pour la première fois, la loi ESS du 31 juillet 2014 donne une définition de ce mode d'entreprendre spécifique en lui donnant les moyens de se développer. Tout au long du mois, 5 films d'animation seront mis en ligne pour présenter de manière ludique les 5 enjeux de cette loi.

- Reconnaître l'ESS comme un mode d'entreprendre spécifique
- Consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS
 - Redonner du pouvoir d'agir aux salariés
 - Provoquer un choc coopératif
 - Renforcer les politiques de développement local durable

Dès aujourd'hui, visionnez le film teaser

qui vous présente en 1 minute la loi en cliquant ici : www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr



Ces films ont été réalisés par l'agence de communication Possum Interactive. Créée en 2011 sous statut SCOP (Société Coopérative et Participative), elle est fondée sur le principe coopératif, qui est développé à travers la loi ESS, car il favorise la stabilité et le développement à long terme ainsi qu'un fonctionnement prenant en compte au plus juste les contributions de chacun au projet.



Du 1er au 30 novembre, le Mois de l'ESS rassemble plus de 2000 actions ou manifestations sur l'ensemble des territoires pour promouvoir l'économie sociale et solidaire et la vivacité de ses structures : mutuelles, coopératives, associations, fondations, entreprises sociales.

Retrouvez le programme et les événements partout en France sur http://www.lemois-ess.org

Cette septième édition s'inscrit dans un contexte réglementaire particulièrement riche, avec l'adoption des décrets d'application de la loi ESS, dont la plupart seront publiés entre novembre 2014 et janvier 2015.

Et par ailleurs, suivez le mois de l'ESS sur les réseaux sociaux avec #moisESS





Espace web dédié à l'ESS: www.economie-sociale-solidaire.gouv.fr

Contact presse:

Cabinet de Carole DELGA - Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON 01 53 18 44 13 - sec.secacess-presse@cabinets.finances.gouv.fr

